

SITUATION SÉCHERESSE

USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ

Rappel :

- cette fiche ne concerne que les usages agricoles et l'alimentation des plans d'eau des piscicultures à partir du canal du Forez
- les autres usages (arrosages des particuliers ou collectivités, industriels ...) sont gérés selon le cas général détaillé dans les fiches dédiées



VIGILANCE

Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 3,5 m³/s



- Information des présidents d'associations syndicales autorisées par le syndicat mixte d'irrigation et de mise en valeur du Forez
- Information des communes limitrophes de la retenue et de la DDT de la Haut-Loire par la DDT de la Loire



APPEL AUX ÉCONOMIES VOLONTAIRES

ALERTE

Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 3 m³/s



Interdit d'irriguer les prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs entre 10h et 18h



Interdit de remplir des étangs mais remise à niveau possible



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



ALERTE RENFORCÉE

Débit d'alimentation maximal du canal du Forez à 2,5 m³/s



Possible d'irriguer
les prairies
temporaires de
graminées de 18h à
10h



Interdit d'arroser
sauf les pistes de
compétition
engazonnées pour
chevaux entre 18h et
10h



Interdit de remplir les
étangs sauf remise à
niveau si équipés de
moyens de ré-
oxygénation des
eaux



Interdit d'irriguer les
prairies permanentes
hors luzerne et
trèfles purs



Arrêt du gravitaire
sauf cas de
l'abreuvement



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



CRISE

Débit d'alimentation maximal du canal du Forez entre 2 m³/s et 2,4 m³/s selon analyse multifactorielle et avis SMIF et EDF



Possible d'irriguer les horticultures, légumes plein champs, pépinières, arboricultures et maraîchages avec système d'irrigation localisé



Interdit d'irriguer les prairies permanentes et temporaires



Interdit de remplir et remettre à niveau les étangs



Interdit d'irriguer les prairies permanentes hors luzerne et trèfles purs



Possible d'irriguer pour le maraîchage sans système d'irrigation localisée de 20h à 8h



Arrêt du gravitaire sauf cas de l'abreuvement



Interdit d'arroser les pistes pour chevaux



Interdit d'irriguer les semis de cultures dérobées



Interdit d'irriguer les cultures destinées aux méthaniseurs



Possibilité de démarche d'adaptation individualisée aux mesures de restriction en flashant le QR code de gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et professionnels en flashant le QR code de droite ou [en cliquant ici](#)



SITUATION SÉCHERESSE

USAGES A PARTIR DU CANAL DU FOREZ



CRISE RENFORCÉE

Alimentation par éclusées du canal du Forez uniquement

Tous les usages sont interdits sauf :



Alimentation en eau
potable



Possible d'irriguer
les horticultures,
légumes plein
champs, pépinières,
arboricultures et
maraîchages avec
système d'irrigation
localisé



Arrêt du gravitaire
sauf cas de
l'abreuvement



Possible d'irriguer
pour le maraîchage
sans système
d'irrigation localisée
de 20h à 8h



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)

